Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMPTABILITÉ ET GESTION

ÉPREUVE E6 : PRATIQUES COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES

SESSION 2026

Durée : 30 minutes

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
COMPTABILITÉ ET GESTION	4

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Poste informatique mis à disposition, dossier professionnel du candidat et documents de la situation présentée. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux prévus par le centre d'examen.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES DE L'ÉPREUVE ORALE PRATIQUE : SARL ATELIER DES RIVES, ENTREPRISE DE NÉGOCE ET DE MAINTENANCE DE MATÉRIEL PROFESSIONNEL, IMPLANTÉE À ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

Nature de l'épreuve : l'épreuve E6 est une épreuve orale pratique sur poste informatique d'une durée de 30 minutes. Elle ne prend pas la forme d'une épreuve écrite comportant un sujet national à traiter en temps limité. Le candidat s'appuie sur son dossier professionnel et présente une situation professionnelle en lien avec les processus concernés, puis répond aux questions de la commission.

Les éléments ci-dessous décrivent une situation professionnelle exploitable pour la présentation et l'échange. Les pièces, données et résultats doivent être mobilisés pour expliquer la démarche suivie, les traitements effectués et les contrôles mis en œuvre. Le candidat peut s'appuyer sur les outils numériques professionnels mis à disposition et sur les productions de son dossier.

Pour structurer l'évaluation sur 20 points, les compétences sont réparties en trois domaines : traitement comptable, traitement fiscal, puis traitement social et fiabilisation du système d'information. Chaque domaine donne lieu à une présentation argumentée et à un échange avec la commission. Les points indiqués dans les questions constituent le barème de cette proposition de grille.

La situation mobilise les processus P1, P2, P3, P4 et P7. Les taux, montants et règles explicitement fournis dans les documents techniques sont ceux à retenir pour traiter les opérations présentées.

PARTIE 1 : Traitement comptable des opérations commerciales (6 points)

Processus P1, P2 et P7 : comptabilisation, justification et contrôle des opérations

La SARL Atelier des Rives clôture ses comptes mensuels. Elle utilise un PGI comportant les journaux achats, ventes, banque et opérations diverses. Les opérations à traiter et les éléments nécessaires figurent dans le DT 1. Les montants sont exprimés en euros. Les factures sont réglées à crédit et les écritures doivent être présentées en partie double.

Opérations à traiter

Pièce	Opération	Montant HT	TVA	Montant TTC
FA-326	Achat de marchandises	4 800,00 €	20 %	5 760,00 €
FA-326	Transport facturé sur la même facture	300,00 €	20 %	360,00 €
FV-184	Vente de marchandises	12 000,00 €	20 %	14 400,00 €
AV-019	Avoir accordé au client sur retour de marchandises	1 000,00 €	20 %	1 200,00 €

Données extraites des pièces commerciales de la période.

1.1 (2 points) Présentez les écritures de comptabilisation des factures FA-326 et FV-184 dans les journaux appropriés. Faites apparaître les comptes de tiers, les comptes de charges ou de produits et les comptes de TVA, avec les montants débités et crédités.

1.2 (1,5 point) Présentez l'écriture de l'avoir AV-019. Justifiez le sens des écritures de produit et de TVA par rapport à la facture de vente initiale.

1.3 (1,5 point) Expliquez les contrôles à effectuer dans le PGI avant validation des écritures : cohérence HT-TVA-TTC, équilibre débit-crédit, rattachement des pièces, absence de doublon et lettrage ou suivi du compte tiers. Précisez une trace de contrôle à conserver.

1.4 (1 point) Calculez le montant total TTC de la facture d'achat FA-326 et le montant net TTC facturé au client après prise en compte de l'avoir AV-019. Présentez les calculs et les arrondis retenus.

PARTIE 2 : Détermination et contrôle de la TVA (7 points)

Processus P3 et P7 : obligations fiscales, déclaration et sécurisation des données

La société relève du régime réel normal et dépose une déclaration mensuelle de TVA. Les opérations du DT 1 sont les seules opérations de la période à prendre en compte pour le calcul demandé. Le taux applicable à l'ensemble des opérations fournies est de 20 %. Les montants de TVA doivent être calculés au centime.

Synthèse des bases de TVA de la période

Catégorie	Base HT	TVA à 20 %	Sens de la TVA
Achats et transport déductibles	5 100,00 €		Déductible
Ventes avant avoir	12 000,00 €		Collectée
Avoir sur vente	1 000,00 €		Diminution de TVA collectée

À compléter à partir des pièces du DT 1.

2.1 (2 points) Calculez la TVA déductible sur les achats et le transport, la TVA collectée sur la vente et la diminution de TVA collectée correspondant à l'avoir. Détaillez les calculs à l'aide de la relation $\text{TVA} = \text{base HT} \times 20\%$.

2.2 (2 points) Déterminez la TVA nette due au titre de la période. Présentez la formule utilisée en distinguant la TVA collectée nette et la TVA déductible. Indiquez si la société est redevable d'une TVA ou dispose d'un crédit de TVA.

2.3 (1,5 point) Indiquez les contrôles de concordance à effectuer entre la déclaration de TVA, les comptes de TVA du grand livre et les factures enregistrées. Citez au moins trois contrôles pertinents et expliquez l'anomalie que chacun permet de détecter.

2.4 (1,5 point) Expliquez comment assurer la traçabilité et la fiabilité des données utilisées pour la déclaration : période de rattachement, conservation des justificatifs, contrôle des paramètres de taux dans le PGI et validation avant transmission.

PARTIE 3 : Traitement social et fiabilisation du système d'information (7 points)

Processus P4 et P7 : comptabilisation de la paie, contrôles et sécurisation des traitements

La paie du mois de novembre concerne un salarié mensualisé. Le bulletin individuel validé et les éléments nécessaires à sa comptabilisation figurent dans le DT 3. Les montants du bulletin sont fournis : aucun taux de cotisation supplémentaire ne doit être reconstitué. La société comptabilise les salaires dans le journal de paie à la date de clôture mensuelle.

Données de paie à reprendre

Élément	Montant
Salaire brut	2 800,00 €
Cotisations salariales	616,00 €
Prélèvement à la source	140,00 €
Net à payer au salarié	2 044,00 €
Cotisations patronales	1 176,00 €
Total des charges de personnel	3 976,00 €

Montants issus du bulletin de paie validé, reproduits dans le DT 3.

3.1 (2 points) Présentez le schéma de comptabilisation de la paie du mois, en distinguant la charge de salaire brut, les cotisations patronales, les dettes envers le salarié, les organismes sociaux et l'administration fiscale. Vérifiez la cohérence arithmétique entre le brut, les retenues et le net à payer.

3.2 (1,5 point) Décrivez les contrôles à réaliser avant le paiement du net au salarié et avant le règlement des organismes sociaux et du prélèvement à la source. Précisez les pièces justificatives à rapprocher.

3.3 (2 points) Présentez une procédure de contrôle permettant de rapprocher le bulletin de paie, le journal de paie, les comptes de charges et de dettes sociales, ainsi que les fichiers ou ordres de paiement. Identifiez au moins une anomalie possible et le traitement à engager.

3.4 (1,5 point) Expliquez les mesures de fiabilisation du système d'information à appliquer à ce traitement : habilitations, confidentialité des données de paie, validation des modifications, sauvegarde, journalisation des opérations et séparation des tâches lorsque l'organisation le permet.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PIÈCES COMMERCIALES DE NOVEMBRE ET RÈGLES DE TRAITEMENT

FA-326, fournisseur Matériel Ouest : achat de marchandises pour 4 800,00 € HT et frais de transport facturés sur la même facture pour 300,00 € HT. Les deux éléments sont soumis à la TVA au taux de 20 %. Total facture : 6 120,00 € TTC. Paiement prévu à 30 jours.

FV-184, client Équipements du Maine : vente de marchandises pour 12 000,00 € HT, TVA au taux de 20 %, total de 14 400,00 € TTC. Paiement prévu à 30 jours.

AV-019 : avoir émis au client à la suite du retour d'une partie des marchandises vendues par FV-184. Base HT de l'avoir : 1 000,00 €. TVA au taux de 20 %. Total TTC : 1 200,00 €. L'avoir est imputé sur la créance client.

Pour les calculs demandés, la TVA déductible sur les achats et le transport est égale à la TVA figurant sur la facture fournisseur. La TVA de l'avoir vient en diminution de la TVA collectée de la période.

Récapitulatif des pièces justificatives

Référence	Date	Tiers	Base HT	TVA	Total TTC
FA-326	05/11/2026	Matériel Ouest	5 100,00 €	1 020,00 €	6 120,00 €
FV-184	12/11/2026	Équipements du Maine	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €
AV-019	20/11/2026	Équipements du Maine	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €

Données de facturation à enregistrer et à contrôler.

DT 2 : DONNÉES FISCALES ET CONTRÔLES DE DÉCLARATION

La SARL Atelier des Rives est assujettie à la TVA au régime réel normal et dépose une déclaration mensuelle. Pour la présente situation, les seules opérations à intégrer sont celles récapitulées dans le DT 1. Toutes les opérations sont soumises au taux de 20 %. Les montants de TVA sont arrondis au centime.

Formules à utiliser : $\text{TVA collectée nette} = \text{TVA sur ventes} - \text{TVA sur avoirs}$; $\text{TVA nette due} = \text{TVA collectée nette} - \text{TVA déductible}$. Une valeur positive correspond à une TVA à payer ; une valeur négative correspond à un crédit de TVA dans le périmètre des opérations fournies.

Les rapprochements attendus portent notamment sur les bases déclarées, les soldes des comptes de TVA, les factures et avoirs justificatifs, la période d'enregistrement et les paramètres fiscaux du PGI.

Repères de contrôle de TVA

Élément contrôlé	Valeur ou règle
Taux applicable	20 %
Périodicité de déclaration	Mensuelle
Arrondi	Au centime
Avoir client	Diminution de la base taxable et de la TVA collectée
Pièces de contrôle	Factures, avoirs, grand livre et état de déclaration

Règles applicables aux opérations décrites dans les documents.

DT 3 : BULLETIN DE PAIE ET ORGANISATION DES TRAITEMENTS SOCIAUX

Bulletin du salarié : période de novembre 2026. Salaire brut : 2 800,00 €. Cotisations salariales : 616,00 €. Prélèvement à la source : 140,00 €. Net à payer : 2 044,00 €. Cotisations patronales : 1 176,00 €. Total des charges de personnel pour l'employeur : 3 976,00 €.

Les montants du bulletin sont validés par le responsable de paie et constituent les données de référence pour la situation. Le net à payer est égal au salaire brut diminué des cotisations salariales et du prélèvement à la source. Le total des charges de personnel est égal au salaire brut augmenté des cotisations patronales.

Le PGI conserve le journal de paie, les écritures générées, les éléments de validation et les références des pièces. Les données individuelles de rémunération sont confidentielles. L'accès aux dossiers de paie est réservé aux personnes habilitées.

Éléments du bulletin et contrôles arithmétiques

Contrôle	Calcul	Résultat
Net à payer	2 800,00 - 616,00 - 140,00	2 044,00 €
Total des charges de personnel	2 800,00 + 1 176,00	3 976,00 €
Période de paie	Novembre 2026	Mensuelle

Données fournies pour la comptabilisation et la justification.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de réponse : écritures commerciales et synthèse de TVA

À RENDRE AVEC LA COPIE

Utilisez ce document pour structurer votre présentation orale. Complétez les cellules indiquées par « ... » à partir des DT 1 et DT 2. Les écritures doivent être équilibrées et comporter les comptes de tiers, de charges ou de produits et de TVA pertinents.

Journal et calcul de TVA à compléter

Pièce ou opération	Compte et intitulé	Débit	Crédit
FA-326	Achats de marchandises		
FA-326	Frais de transport		
FA-326	TVA déductible		
FA-326	Fournisseur		
FV-184	Client		
FV-184	Ventes de marchandises		
FV-184	TVA collectée		
TVA déductible	Base HT	TVA calculée	
TVA collectée nette	Base HT nette	TVA calculée	
TVA nette due ou crédit	Calcul	Montant	

Document de travail pour les questions 1.1 à 2.2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document de réponse : comptabilisation de la paie et contrôles **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cellules indiquées par « ... ». Le document sert de support à la présentation de la comptabilisation et des contrôles du traitement social.

Schéma de comptabilisation de la paie

Élément comptabilisé	Compte ou nature de la dette	Débit	Crédit
Salaire brut	Charge de personnel		
Cotisations patronales	Charge de personnel		
Net à payer	Dette envers le salarié		
Cotisations salariales et patronales	Dette envers les organismes sociaux		
Prélèvement à la source	Dette envers l'administration fiscale		
Total	Équilibre de l'écriture		

Montants à reprendre du DT 3.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.